

La Présidente de Nantes Université,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements y compris BOE

DÉCIDE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement ouvert aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP G, emploi-type Opérateur-trice logistique, organisée par NANTES UNIVERSITE est composée ainsi qu'il suit :

Madame REZEAU Stéphanie, Technicienne de recherche et de formation de classe exceptionnelle, Présidente, Nantes Université, Nantes,
Monsieur CASU Philippe, Ingénieur d'études hors classe, Nantes Université, Nantes,
Monsieur PREMEL Pascal, Ingénieur d'études classe normale, Nantes Université, Nantes,

Article 2 : La Directrice Générale des Services de Nantes Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 13 mai 2024.

Pour la Présidente de Nantes Université
et par délégation
La Directrice générale des services


Laurianne SCHLAEPPI

Pour la Présidente et par délégation
Laurianne SCHLAEPPI
Directrice-trice Générale des Services
Direction Générale des Services